



**COORDINATION SYNDICALE
DÉPARTEMENTALE C.G.T.
SERVICES PUBLICS C.S.D.-C.G.T.
Actifs et Retraités
18 rue de l'Oiselet 37550 St Avertin
Csdcgt37@gmail.com
06.33.94.21.97**

Madame La Préfète d'Indre et Loire
Préfecture d'Indre et Loire
37 925 TOURS Cedex 9

TOURS,
Le 21 mars 2019

Objet : Petite enfance | Préavis de grève pour le 28 mars

Madame La Préfète,

Suite à l'adoption de la loi pour un État au service d'une société de confiance du 10 août 2018 (ESSOC), des ordonnances devraient être publiées avant l'été concernant les dérogations possibles au cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance.

À notre connaissance, aucune organisation syndicale n'était présente lors des concertations qui ont été organisées par la DGCS pour préparer ces ordonnances, malgré les sollicitations de la CGT à deux reprises pour intégrer ces concertations.

Les informations dont nous disposons à ce jour laissent cependant à penser que l'impact de ces ordonnances sera très lourd pour la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels : baisse du nombre de professionnels qualifiés pour l'encadrement des enfants, augmentation du nombre d'enfants par professionnels, accueil des enfants en surnombre possible « à titre exceptionnel » tous les jours, des micro-crèches jusqu'à 16 enfants, une surface de jeux réduite pour les enfants...

Ces mesures, si elles étaient confirmées, démontreraient la volonté gouvernementale de porter gravement atteinte à la qualité d'accueil des établissements pour jeunes enfants, en passant en force par ordonnance, au mépris des enfants, des familles et des professionnels.

Ainsi, jeudi 28 mars 2019, la CGT appelle, aux côtés du collectif Pas de Bébé à la Consigne, l'ensemble des professionnels et parents à être en grève et à se mobiliser pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance, pour une politique ambitieuse de la petite enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de la société.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Coordination Syndicale Départementale CGT 37 relaie et dépose le préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du 28 mars 2019 de la Fédération CGT des Services Publics, pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Ce jeudi 28 mars 2019, à 10h00, se tiendra un rassemblement des professionnels devant la Préfecture d'Indre et Loire.

C'est dans ce cadre et pour faire entendre les revendications des professionnels que la CGT vous sollicite une rencontre jeudi 28 mars en fin de matinée.

Nous nous tenons à votre disposition pour ce dossier et vous prions, Madame La Préfète, d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Copie à : Centre De Gestion

Animateur CSD/CGT37



Dominique MENARD